

**PREPARATION DE PROPOSITIONS D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL
(8- 17 mars 2010, Porto-Novo)**

RAPPORT DE LA TROISIEME PHASE



**Rapport rédigé par Pr Alexis Adandé
Coordinateur général**

EPA, Mars 2010

SOMMAIRE

Remerciements	3
Résumé	4
Introduction.....	6
1. Rappel des objectifs généraux du cours et de ceux spécifiques de la phase 3	6
2. Rapports journaliers.....	7
3. Consignes pour la conduite à terme et le dépôt à bonne date des dossiers à proposer à l'inscription.....	32
Conclusion générale.....	33
Annexes	34
- Annexe 1 : Compte-rendu de la séance préparatoire de l'atelier final et concertation avec le FPMA.....	34
- Annexe 2 : Quelques images de l'atelier.....	38

Remerciements :

Une fois de plus, la coordination du Cours en français a le réel plaisir d'exprimer sa reconnaissance aux représentants du Fonds du patrimoine mondial africain, MM. Webber Ndoro, Directeur exécutif et Souayibou Varissou, Spécialiste de programme, qui ont soutenu de leur présence physique et par leur implication dans le développement des activités, la troisième et dernière phase dudit cours. Nos remerciements vont également à toutes les institutions qui soutiennent ce programme spécial de formation et de préparation de propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial, l'UICN, l'ICOMOS et l'Ecole du patrimoine africain (E.P.A.). Une mention particulière doit être faite de la participation active de Mmes Bakonirina Rakotomamonjy et Fatou Samb, MM. Alessandro Balsamo, Klessigué Sanogo, Lazare Eloundou-Assomo et Rodelec Neuba Danho, qui ont, sans se ménager, assuré l'encadrement intensif des participants dans la rédaction du dossier dont ils sont porteurs et l'élaboration de cartes selon les normes requises. Opportunément, ils n'ont pas hésité, avec l'appui de la coordination, à faire les rappels nécessaires pour une meilleure consolidation des acquis et des capacités à conduire toutes les actions requises pour un montage d'un dossier complet, rédigé selon les indications des ***Orientations***.

Enfin, nous saisissons cette opportunité pour réitérer aux participants, notre juste appréciation des efforts fournis par chacun et nos encouragements pour une bonne confection du dossier dont ils ont la responsabilité technique dans les délais programmés dans les plans d'action respectifs. Que Mme Victoire Adégbidi et M. Firmin Nounagnon de l'EPA trouvent dans la mise en forme du présent rapport, la satisfaction de contribuer à une œuvre commune.

Résumé :

- 1- Pendant une période qui a couru de la fin du mois de mai 2009 à fin février 2010, les participants au Cours francophone sur la « *Préparation de propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial* » se devaient, en fonction du plan d'action et de suivi adopté, en assurer l'exécution jusqu'à la finalisation du dossier dont ils sont porteurs. Lors de l'évaluation de cette deuxième phase, force a été de constater qu'à l'exception près du dossier du Bénin, qui a été déposé à bonne date au secrétariat du Centre du patrimoine mondial, tous les autres dossiers accusaient un grand retard sur le plan d'action et de suivi arrêté par leurs porteurs respectifs. Plus préoccupant, c'est la quasi absence d'activité des porteurs du dossier « la ville d'Agadès » qui de ce fait se plaçaient hors compétition pour la suite du programme. Au total, six (6) dossiers restaient en lice pour que leurs porteurs respectifs participent à l'atelier, organisé du lundi 8 au mercredi 17 mars 2010, à l'Ecole du patrimoine africain, à Porto-Novo (Bénin).
- 2- Ainsi 12 participants dont 4 femmes ont été encadrés par 7 personnes-ressources et le cours a bénéficié de l'action des six (6) membres de la coordination générale. Après un bref rappel des objectifs globaux du cours et des objectifs spécifiques de l'atelier final, réajustés en fonction d'importantes lacunes identifiées, les participants ont été, tour à tour, invités à présenter l'état du dossier dont ils sont porteurs. Les rapports journaliers donnent une configuration exacte des travaux intensifs qui ont caractérisé la phase ultime du programme. Le but à atteindre était double : faire avancer sensiblement la rédaction des dossiers en respectant les normes indiquées dans les *Orientations*, d'une part et d'autre part, assurer une plus grande capacité à l'autonomie des porteurs de dossier dans la conduite du processus de son élaboration.
- 3- Au terme de cette troisième phase, l'évaluation globale de l'atelier révèle des progrès évidents accomplis par plusieurs participants, de même que les insuffisances et les difficultés sont maintenant mieux cernées par l'encadrement. Des conseils ont été prodigués à chacun et des consignes précises, données. Les structures faïtières des porteurs de dossiers seront individuellement informées des problèmes rencontrés par leurs personnels en charge de la préparation du dossier d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Un accent particulier est mis sur l'appui attendu de l'Etat-partie dans les efforts nécessaires à un bon aboutissement de la candidature du bien retenu.

La coordination générale du cours en français a prévu un système/mécanisme de suivi des six (6) dossiers encore en lice pour l'encadrement et éventuellement l'appui financier pour leur finalisation afin qu'ils soient soumis impérativement pour une pré-évaluation par le secrétariat du C.P.M. au mois de septembre 2010. Il appartient aux porteurs de dossiers de respecter les

consignes données et les normes de leur élaboration selon le plan d'action agréé par ladite coordination. Telles sont les conditions minimales pour un aboutissement positif des efforts jusqu'ici déployés avec une plus grande implication des Etats-parties concernés par ledit programme en fin de parcours.

INTRODUCTION

La tenue du 8 au 17 mars 2010 de l'atelier final du Cours en français sur la ***Préparation de propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial*** marque formellement l'achèvement du programme qui le porte et qui s'est articulé en trois phases. Débuté au mois de mai 2009 avec seize porteurs de neuf dossiers, au dernier regroupement, ils n'étaient plus que douze porteurs (dont quatre femmes) de six dossiers toujours en cours d'élaboration. Dans l'intervalle, deux dossiers ont cessé de participer à ce programme tandis qu'un était effectivement déposé au secrétariat du Centre du patrimoine mondial (CPM), selon le chronogramme du plan d'action et de suivi dont il était doté ; il avait, comme programmé, été soumis pour pré-évaluation, au mois de septembre dernier, au même secrétariat du CPM.

Ainsi sur un total de neuf dossiers, seul un (1) a pu être élaboré dans les délais. Comment expliquer alors un score aussi modeste quand, dans les pronostics à l'issue de l'atelier de lancement, il était escompté un minimum de quatre (4) bons dossiers pour dépôt à la date limite du 1^{er} février 2010 ? Hélas, c'est sans compter avec les aléas dont la vie de nos pays respectifs est émaillée, particulièrement les crises politiques et notre mentalité actuelle pas toujours portée sur un effort soutenu ou sur des initiatives créatrices face à l'imprévisible. Bref, le bilan dressé vers la fin de la phase 2, c'est-à-dire celle des activités menées en principe *in situ* par les porteurs de dossier avec l'appui de leur Etat à travers leur institution de tutelle respective a alerté la coordination sur le faible taux d'exécution des plans d'action et de suivi des dossiers.

Le rapport qui suit, après un bref rappel des objectifs globaux du programme et ceux plus spécifiques de la troisième phase, fait la narration jour après jour du déroulement de cette étape décisive du Cours de renforcement des capacités des participants. Pour terminer, sont rappelées les consignes données pour une conduite diligente de la programmation finale de la confection du dossier par les porteurs respectifs.

1- RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX DU COURS ET DE CEUX SPECIFIQUES DE LA PHASE 3.

Pendant le Cours il a été indiqué maintes fois, les objectifs qui suivent :

- Donner des compétences de rédaction et de présentation de dossier de nomination à des professionnels africains du patrimoine et, partant, améliorer sensiblement la qualité des prochaines soumissions ;
- Accroître en nombre et en variété/diversité, les biens patrimoniaux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Etablir un réseau de professionnels africains travaillant sur des biens du patrimoine mondial.

Ces objectifs comme il se doit, ont constamment servi de boussole à l'ensemble de l'encadrement du Cours et plus particulièrement à sa coordination. Si, à la première phase, il a été question de mise en place de concepts fondamentaux et de prise de connaissance des outils pour une élaboration efficace et normalisée d'un dossier, la deuxième phase était celle de l'application des principes assimilés et la confection d'un dossier complet avec toutes les mesures d'accompagnement nécessaires [cf. Rapport intérimaire de la deuxième phase (suivi des activités menées in situ, mai – décembre 2009), pp. 7-8].

Pour cet atelier les objectifs étaient bien spécifiques :

- Evaluer le draft de chacun des dossiers, à un stade avancé de rédaction et d'équipement cartographique et iconographique ;
- Consolider le savoir-faire rédactionnel des participants par leur implication directe dans les corrections des drafts ;
- Affermir les compétences des participants au travail de groupe/équipe et aux échanges d'expériences ;
- Améliorer sensiblement les opportunités d'avoir un nombre conséquent de bons dossiers (4) à la fin de l'atelier de clôture du programme.

En fonction du constat fait et rapporté pendant le bilan de la phase 2 et confirmé dès le début de l'atelier final, il a fallu procéder à des réajustements pour faire face aux lacunes et aux insuffisances les plus graves et adapter en conséquence la méthode de travail afin de se donner des chances d'atteindre nos objectifs stratégiques.

2- RAPPORTS JOURNALIERS

Rapport du lundi 08 mars (Djafarou Tiomoko)

Ouverture de l'atelier

La journée a été ouverte par l'allocution du Directeur de l'EPA pi, Monsieur Ismailou Baldé. Il a, en substance, souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les objectifs de cette phase du cours. Il a également rappelé la nécessité de redoubler d'ardeur pour présenter le maximum de dossiers de qualité en février 2011. Pour terminer, il a lancé un appel : étudier les possibilités d'un minimum de suivi au cours de cet atelier et après (dans le cadre d'un nouveau programme).

Le Professeur Alexis Adandé, Coordinateur général du Cours, a conduit l'étape de présentation des participants. Tour à tour, l'équipe de coordination, les représentants des Etats- parties, les personnes-ressources ont décliné leurs identités.

Présentation des objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier ont été présentés par Mme Victoire Adégbidi. En substance, l'objectif de l'atelier est de contribuer à l'amélioration de la qualité des dossiers d'inscription de biens soumis au Centre du patrimoine mondial par les Etats-parties présents.

Pour y parvenir, la stratégie a consisté à la mise en œuvre du programme de formation d'une année en 3 phases dont une première phase de préparation, une deuxième phase de mise en œuvre ou d'amélioration des dossiers et une troisième phase d'évaluation et de finalisation.

En termes de résultats attendus, il y a le renforcement des capacités des participants à conduire le processus de préparation des dossiers, l'existence d'un réseau de professionnels capables de mettre en œuvre le processus d'inscription et un plan d'action et de suivi.

Pour la phase en cours donc, les objectifs sont :

- évaluer les six dossiers en lice ;
- améliorer sensiblement la qualité des dossiers ;
- mettre en place un plan d'action fonctionnel pour la finalisation des dossiers et leur soumission effective au CPM en 2011.

Présentation du programme de l'atelier

Après la présentation du programme, la préoccupation suivante a été exprimée par un des membres du binôme de l'Etat-partie des Comores : programme trop chargé ; est-ce qu'on peut tenir dans le temps imparti ?

A cette préoccupation, plusieurs intervenants ont répondu, qu'il y a déjà des acquis et que par conséquent, il n'y a pas de raison à ce que le programme ne tienne dans le délai proposé. Un état d'esprit positif et l'optimisme sont nécessaires pour disposer d'un maximum de bons dossiers en février 2011. Pour finir, Madame Victoire Adégbidi a rappelé que chaque pays devra présenter la liste de la documentation disponible (plan de gestion, cartographie) et le support électronique correspondant.

Evaluation des sites culturels

Les résultats de l'évaluation des sites culturels ont été présentés par M. Aziz Guissé.

Après avoir rappelé les objectifs du programme, il a passé en revue la situation des sites culturels en lice, à savoir, la RCA, le Gabon, Madagascar et la Guinée Conakry. Il ressort que tous les pays ont eu des tuteurs mais aucun d'entre eux n'a pu se rendre sur le terrain, que la question d'assistance financière reste posée à tous les niveaux. Il en est de même de celle de l'appropriation du site par les binômes et les

Etats-parties, notamment, en ce qui concerne la mobilisation des fonds complémentaires. Enfin, a-t-il fait remarquer, aucun des sites concernés ne dispose de plan de gestion ni d'un inventaire de textes législatifs. D'autres lacunes comme la question du format abordé sans idée d'ensemble, le déficit de communication, ont été mentionnées. Enfin, il a fait remarquer que pratiquement tous les pays ont connu des perturbations politiques qui ont eu un impact certain dans la progression des travaux. En termes de recommandations, il suggère :

- le mailing étant insuffisant, il faut le contact physique pour accompagner les binômes ;
- trouver les moyens pour mieux engager les Etats à soutenir les binômes ;
- travailler davantage.

Evaluation des sites naturels

Les résultats de l'évaluation des sites naturels ont été présentés par Dr. François Djah Malan.

Les différents sites naturels ont été passés en revue. Aussi bien au Bénin qu'aux Comores et en Guinée Bissau, la communication avec la coordination du cours a souffert et seul le Bénin a pu soumettre sa proposition avant février 2010. Les Comores ont soumis, sans en informer la coordination, une proposition qui est jugée incomplète par le Centre du patrimoine mondial.

Evaluation des demandes d'assistance au FPMA

A la reprise, après la pause déjeuner, M. Souayibou Varissou a, dans un premier temps, rappelé le contexte, les objectifs stratégiques du FPMA, à savoir, favoriser de nouvelles inscriptions sur le continent africain, appuyer la gestion des biens et initier des mécanismes de financement durables, innovants (fonds de dotation).

Le programme de renforcement des capacités professionnelles (cours annuel, appui conseil, réseau etc.) s'inscrit dans une initiative d'encourager de nouvelles candidatures à l'inscription au patrimoine mondial.

Il a rappelé que la requête de soutien au FPMA devra être un appui pour l'achèvement de dynamiques internes.

Il a rappelé que les requêtes formulées par les pays doivent suivre un processus en 5 étapes, à savoir :

- la formulation du projet en l'occurrence le formulaire de demande (équipe pays)
- l'évaluation et l'approbation (coordination)
- la soumission (Etat-partie)

- l'appréciation et décision (FPMA)
- la mise en œuvre et rapport (Etat-partie)

Pour finir, il a énuméré les défis, comme suit :

- qualités insuffisante des projets/requêtes
- qualité insuffisante du suivi/mentoring (problème d'expertise et de confiance)
- feedback faible au niveau des pays
- turbulence/instabilité politique
- projets déjà engagés/financés par d'autres partenaires (double financement)
- faiblesse des rapports techniques et financiers reçus au FPMA (alors que le FPMA est logé au Development Bank of Southern Africa-DBSA, qui assure le contrôle financier des opérations).

Les faiblesses identifiées par pays se présentent comme suit :

- Comores : erreurs au niveau du budget et pas de feedback, ni de plan de gestion ;
- Gabon : pas de compte bancaire, turbulence politique ;
- Guinée : turbulence politique et erreurs de calculs dans le budget ;
- Guinée Bissau : problème de langue et de communication, pas de plan d'aménagement et de gestion ;
- Madagascar : situation politique instable ;
- Niger : pas de demande de subvention au FPMA.

A l'issue des échanges, les participants ont tiré la leçon essentielle, qu'il faut une plus grande rigueur dans la formulation et la soumission de la requête au FPMA et surtout, éviter le double emploi (financement des mêmes activités par plusieurs partenaires financiers).

Le Rapporteur du jour,

Djafarou Tiomoko

Rapport du mardi 09 mars (Lassina Simporé)

L'atelier sur « **Préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial** » avait au menu du 2^e jour, la présentation des dossiers de nomination par les participants.

Avant d'introduire la série des présentations, M. François Malan le modérateur du jour a signalé l'arrivée dans la salle de M. Klessigué Sanogo, Directeur national du

patrimoine culturel du Mali, Mme Bakonirina Rakotomamonjy de l'association CRATERRE-ENSAG, de M. Alexandro Basalmo du Centre du patrimoine mondial. Les présentations ont été faites selon l'ordre suivant : Gabon, Guinée, Madagascar, Guinée Bissau, Comores et Bénin. A cause d'un plan de vol défavorable, la présentation de la RCA a été reprogrammée au lendemain.

Gabon

Sa collègue Aude Gwladys Milébou n'ayant pas fait le déplacement « pour des raisons personnelles », c'est Thierry P. Nzamba Nzamba qui a fait la présentation sur le dossier du Gabon intitulé « *Les grottes de Lastoursville* ». Il a essayé de suivre le plan du format de l'Unesco.

Sur le point « Identification du bien », le présentateur n'est pas allé plus loin que le nom du bien là aussi écrit avec plusieurs graphies Lastourville / Lastoursville. Dans la rubrique « Description », on note quelques avancées avec des précisions sur la situation géographique, la stratigraphie, l'environnement et les communautés humaines héritières d'une culture pouvant remonter à 3900 BP. L'étude révèle la présence de 35 grottes sur une aire de 150 km dans la région autrefois appelée respectivement Mandji et Madiville. Leur contenu fait penser que le bien répond aux critères n° (iii), (iv), (vii), (viii) des **Orientations**. Il existe un projet de déclaration universelle, une analyse comparative. Les conditions difficiles d'accès aux grottes et leur faible fréquentation sauvegardent leur intégrité et leur authenticité. La zone du site est protégée par des textes généraux (code forestier, Ramsar, etc...). Il reste à aller vers des textes spécifiques, à faire des photographies de qualité, à désigner des responsables pour la gestion rapprochée.

Au total, le site souffre d'une absence de recherches approfondies. Il a été recommandé la composition d'une équipe pluridisciplinaire pour des recherches bibliographiques et de terrain ainsi qu'une forte implication politique.

Guinée

Au terme de la présentation du binôme de la Guinée, le coordonnateur du cours a avoué que les choses ont évolué même si beaucoup reste à faire. Il y a progrès par rapport à la phase 1 de mai 2009 où le binôme tâtonnait, et à la phase 2 où le binôme s'est manifesté sur le net au strict minimum ; il existe à la phase 3 par exemple, des textes et des fonds de cartes pour le bien « **LE PAYSAGE CULTUREL DE GBEREDOU-HAMANA** ». Cependant, les textes rédigés sont insuffisants et ne permettent pas de dégager une particularité du paysage de **GBEREDOU-HAMANA** dans le grand ensemble culturel mandingue. De plus, l'articulation du texte montre qu'il a été rédigé sans tenir compte des Orientations. Alors, il a été demandé au binôme de se remettre en cause pour s'approprier les fondamentaux de l'UNESCO, condition *sine qua non* pour espérer avoir un dossier de bonne qualité.

Certes, le pays connaît une situation politique instable, mais le binôme n'a pas fait preuve de mobilité, de détermination pour avancer dans les sections du format qui ne nécessitent pas beaucoup d'investigation sur le terrain.

Madagascar

Le binôme de Madagascar a été renforcé sur proposition de FPMA, par Rintsa Rabemanantsoa qui, lors du cours technique de Butaré organisé par Africa 2009, avait été la première à travailler sur le dossier.

Les trois participantes ont fait, dans un premier temps, l'état actuel de l'avancement du projet sur les Zoma ou grottes de l'Isandra, depuis la phase 1 en mai 2009 : plusieurs réunions, des initiatives pour demander des fonds, une première visite sur le terrain pour évaluer les valeurs du site, prendre contact avec les parties prenantes, etc.

Leurs différentes démarches ont été perturbées, entre autres, par la situation politique tendue, laquelle a entraîné une réticence de certains bailleurs de fonds.

Néanmoins, le travail abattu jusque là (visite de terrain, lecture de deux ouvrages) permet de comprendre l'évolution historique du site notamment de son occupation entre le XVIII^{ème} et le XX^{ème} siècle (1964), par des hommes en quête de sécurité. Le bien semble répondre aux critères (iii), (iv), (v).

Un projet de déclaration des valeurs est esquissé ; de même les facteurs affectant le bien ont été identifiés. Toutefois, les photographies de qualité, les cartes et les textes relatifs à la gestion et à la protection du bien sont à rechercher.

Guinée Bissau et Iles Comores

Les représentants de Guinée Bissau et des îles Comores ont fait les présentations les moins convaincantes de la journée. En effet, ils ont présenté pratiquement les mêmes diapositives que lors de la phase 1 ou même moins en matière de photographies. Le dossier de Guinée Bissau est toujours porté par une personne ; au niveau des Comores, le binôme a été recomposé.

La Guinée Bissau dont le dossier était le plus fourni, le mieux élaboré des 9 dossiers en mai 2009, s'est engagé dans un processus de changement de statut du site à travers un ajout de critères culturels. Certes, de nouveaux éléments peuvent conduire à cela ; seulement ils n'ont pas été communiqués. Il a été plutôt recommandé de concentrer les efforts sur :

- les problèmes de traduction des textes du portugais (qui n'est pas une langue de travail de l'Unesco) en français ou en anglais ;
- les limites du site qui pour l'instant s'étendent sur une superficie de 10 000 km² soit 1/3 du pays.

En ce qui concerne les Comores qui ont revu la dénomination de leur bien, il leur a été conseillé de revoir leur organisation afin d'éviter que plusieurs équipes travaillent sur le même dossier.

Bénin

Le binôme béninois n'est pas participant à cette 3^e phase de l'atelier de préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour la simple raison que le dossier du Bénin a été bouclé et déposé, dans les délais, au Centre du patrimoine mondial. Toutefois, il a été invité comme exemple de réussite et Cosme Kpadonou qui a représenté le binôme a fait un résumé analytique du dossier « Parc National de la Pendjari ». En rappel, il s'agit d'une demande d'extension de la partie nigérienne du parc W, bien du patrimoine mondial qui abrite une faune diverse dont des espèces en voie de disparition et des espèces endémiques. Les principales difficultés rencontrées portent essentiellement sur le suivi du plan d'action, l'accompagnement de l'Etat-partie et la cartographie.

La soirée s'est terminée par une évaluation générale des présentations faites par le Coordinateur général et par un exposé sur comment lever les fonds.

Concernant les présentations et sur les dossiers, on retient une double déception. Une première déception parce que les dossiers qui étaient censés être prêts en janvier, sont encore très loin du but. Une seconde déception parce que vraisemblablement la plupart des porteurs de dossiers ne semblent pas mesurer la portée de leurs responsabilités.

La présentation sur la requête de financement a été faite par Aziz Guissé, de la DPC du Sénégal et Coordinateur des dossiers "culture". Il a attiré l'attention des participants sur l'existence d'opportunités au niveau national (plan d'action, budgets nationaux, projets divers etc.) et au niveau international (Unesco, Fonds espagnol, fonds africain etc.).

Rapporteur du jour

Lassina Simporé

Rapport du mercredi 10 mars (Djah François Malan)

Présentations des personnes-ressources

Délimitation d'un site et de sa zone tampon : cas des pays participants

par Bakonirina Rakotomamonjy

L'exposante a présenté en introduction quelques exemples de bonnes cartes thématiques en insistant sur les principaux éléments transversaux. Les cartes des équipe-pays ont été ensuite passées au peigne fin. Le but de cet exercice (dont la structure a été décidée à la réunion de coordination du mardi 09 mars), est de montrer les points positifs et les éléments fondamentalement manquants des différentes propositions.

Les observations majeures concernant les équipes-pays sont synthétisées dans le tableau suivant.

Pays	Observations majeures
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes non géoréférencées • Absence de repères (nom des principales villes, Lastoursville par exemple) • Absence d'échelle et de légende • Symboles inadéquats
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes non géoréférencées • Symboles inadéquats • Cartes déformées • Absence du « nord » • Cartes dites sur « fond blanc » non informatives • Limites du bien non visibles • Cartes topo peu visibles • Cartes « schématiques »
Guinée Bissau	<ul style="list-style-type: none"> • Format non disponible • Carte non datée • Bonne légende, informative en général • Carte des régions avec des informations polluantes, non géoréférencée • Carte d'occupation du sol saturé (trop de couleurs), légende en portugais (langue non officielle pour Patrimoine Mondial) et trop petite • Confusion dans le zonage (zonage MAB utilisé). • Couleurs non harmonisées
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> • Carte de l'Afrique déformée, légende en malagasy, trop chargée • Carte de la région trop chargée, peu informative • Localisation du site avec informations polluantes • Absence d'une carte de relief • Cartes non géoréférencées et non datées • Absence d'une carte détaillée du bien
Comores	<ul style="list-style-type: none"> • Carte du monde non géoréférencée, ne localise pas les Comores • Carte de présentation du bien avec des couleurs pales • Limites imprécises, informations polluantes • Limites non harmonisées • Limites de la zone proposée pour inscription non définies • Autres cartes peu informatives et non géoréférencées • Couleurs non harmonisées
RCA	<ul style="list-style-type: none"> • Légende avec vocabulaire inapproprié (« zone d'étude ») • Ecritures peu visibles • Carte de présentation avec beaucoup d'informations polluantes

De façon générale, beaucoup d'effort dans la production des cartes a été constaté. Cependant, si la quantité y est, la qualité aux normes des **Orientations** est quasiment absente.

Déclaration de la VUE et analyse comparative : cas des pays participants

Alessandro Balsamo

L'exposant a fait des commentaires riches et détaillés sur les propositions des équipes-pays en insistant sur l'obligation de proposer un bien avec des limites définies. Une parenthèse a été faite pour montrer aux participants comment effectuer des recherches sur le site du Patrimoine Mondial pour mieux structurer les analyses comparatives. Les observations majeures concernant les équipes-pays sont synthétisées dans le tableau suivant.

Pays	Observations majeures
Comores	<ul style="list-style-type: none"> • Limites du bien non clairement définies • Bien en série. La justification de la VUE est faite séparément, contrairement aux Orientations • La justification des critères est faite de manière squelettique avec quelques confusions regrettables • Décalage entre la présentation des critères et la déclaration de la VUE • Analyse comparative insuffisante se bornant à citer des biens comparables <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter de re-décrire le bien et dire simplement les proximités et les spécificités du bien proposé • Justifier la VUE avec des textes complets et bien étoffés • justifier le choix des composantes en expliquant le lien fonctionnel
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • Justification des critères peu précise, à la limite débutante. Celle du critère <i>vii</i> est assez vague et ne montre vraiment pas les éléments justificatifs du bien. Phrases de type télégraphique • Analyse comparative insuffisante : quelques paragraphes au lieu d'une dizaine (environ) de pages attendues
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun texte proposé
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> • Critères très peu argumentés. La justification apportée se

	<p>restreint à une époque et un lieu de Madagascar, mais ne montre pas le caractère exceptionnel et universel du bien</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse comparative fournie mais insuffisante en qualité d'informations données
Guinée Bissau	<ul style="list-style-type: none"> Le texte n'étant pas mis à disposition à temps, son commentaire est différé au lendemain
RCA	

Présentation et état d'avancement des dossiers du cours anglophone

Djah François Malan

Cet exposé a brièvement présenté avec projection de diapositives les dossiers engagés dans le cours anglophone du programme FPMA de Préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Sur les 10 sites engagés au départ, un site a été retiré (Egypte) et 3 dossiers de nomination ont été proposés : le Parc National du Grand Sehlabathebe (Lesotho) a été rejeté car incomplet, le Paysage culturel Oke Idanre (Nigeria) et les Systèmes lacustres de la vallée du Grand Rift (Kenya). Des propositions pour l'analyse comparative avec des sites du cours francophone ont été faites.

Déclaration et analyse comparative : cas des pays participants

Klessigué Sanogo

L'exposant a entamé sa présentation par le rappel du paragraphe 49 des Orientations pour recadrer la compréhension générale du processus. En effet, selon le paragraphe 49, *la valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière.*

D'autres définitions fortes concernant surtout les paysages culturels et tirées des Orientations ont été rappelées et réexpliquées par l'exposant.

Le deuxième axe de l'exposé de M. Klessigué a porté sur l'analyse comparative, ce qu'elle doit être et comment elle doit être structurée à la lumière des textes des Orientations. M. Klessigué a terminé sa présentation par quelques remarques et suggestions sur les dossiers de la Guinée, de la RCA, de Madagascar et sur l'ensemble des paysages culturels proposés.

Suite de la présentation des participants

L'équipe-pays de la République Centrafricaine qui a rejoint le cours seulement ce mercredi pour des raisons indépendantes de sa volonté a présenté l'état d'avancement des travaux de préparation de son dossier de nomination. L'équipe a

fait un exposé reprenant les principaux chapitres du format d'inscription (annexe 5 des Orientations).

De nombreuses observations et zones d'ombres ont été relevées par les personnes-ressources et des participants (questions de forme telles que les erreurs de nomenclature latine, questions de fond telles que la cartographie, la faible justification de la VUE, les questions d'intégrité du bien etc.).

Les échanges qui ont suivi ont permis d'affermir la compréhension du processus par les participants.

Le Rapporteur du jour,
Djah François Malan

Rapport du jeudi 11 mars (Abdoul Aziz Guisse)

Au 4^{ème} jour des travaux de l'atelier, la première session a été consacrée à l'achèvement de l'évaluation des dossiers des pays notamment l'analyse de la VUE de la Guinée Bissau sous la direction de Alessandro Balsamo du CPM-UNESCO. Les observations de Alessandro Balsamo, partagées par les personnes-ressources présentes, reconnaissent que le texte est bien écrit, les valeurs ont été bien mises en exergue y compris la dimension culturelle qui avait suscité beaucoup de réserves la veille. La nécessité d'avoir une bonne équipe de rédaction capable d'exploiter les études des experts et les intégrer de manière cohérente dans le texte a été rappelée.

A la fin de cet exercice capital d'analyse critique des parties essentielles de tous les dossiers, Victoire Adégbidi a présenté la méthodologie retenue pour les travaux de groupe ainsi que leur répartition. Chaque dossier va rassembler autour de ses porteurs des personnes-ressources avec des objectifs bien précis et des résultats à atteindre au bout de deux jours (voir tableau ci-dessous).

Pays	Groupe	Mode de fonctionnement
Comores	Naguib, Hadidja / Djafarou et Diedhiou	Relecture et amélioration du dossier : cartographie, VUE, authenticité et intégrité, analyse comparative
Guinée Bissau	Joao, Cosme / Fatou Samb	idem
Gabon	Thierry / Lassina et Victoire	idem
RCA	Serge, Barthélémy / Aziz	idem
Madagascar	Rintsa, Nony, Vero / Souayibou	idem

Bako et Danho vont aider à retravailler la cartographie tandis que Malan, Alessandro et Prof Adandé vont assister les binômes sur des demandes précises.

Pour faciliter l'organisation des travaux de groupes, deux documents sur les consignes et les observations de Bako sur la cartographie ont été mis à leur disposition.

A la fin de la journée, le modérateur du jour, Djafarou Tiomoko a noté le bon déroulement des travaux, les résultats obtenus à mi-chemin avec l'amélioration en cours des dossiers sur certains aspects et son optimisme quant à l'atteinte des résultats attendus.

Le rapporteur du jour

Abdoul Aziz Guissé

Rapport du vendredi 12 mars (Djafarou Tiomoko)

Le Président de séance, le Professeur Alexis Adandé a dans une brève introduction, procédé à l'ouverture des travaux de la journée, entièrement consacrée aux travaux de groupes entamés la veille. Il a souhaité une bonne journée de travail aux participants qui se sont immédiatement répartis en groupes, pour la poursuite des travaux de révision et actualisation des dossiers de nomination, notamment en se fondant sur les orientations et les résultats attendus, présentés le jour précédent.

A la fin des travaux de la journée, le coordinateur général du cours a informé les participants, du départ de certaines personnes-ressources, en l'occurrence, M. Alessandro Balsamo, dans la soirée et M. Youssouph Diedhiou, le lendemain.

La réunion de coordination du cours qui a suivi, avait pour objectif, de faire le point des journées des 11 et 12 mars.

En prélude au départ de M. Alessandro Balsamo, le coordinateur général du cours a remercié l'intéressé pour son assistance très précieuse, notamment ses commentaires sur les dossiers des participants, en vue de leur amélioration. Il est revenu, ensuite à M. Alessandro Balsamo de formuler quelques recommandations à l'endroit de la coordination, quant à la suite du cours. Il s'agit de se focaliser sur les 3 premières sections du dossier, à savoir les critères devant justifier la proposition d'inscription, la cartographie, les questions de limites et de coordonnées géographiques puis, réfléchir sur les valeurs des biens à proposer. Pour finir, il a exhorté la coordination à ne pas oublier d'exclure, au besoin, un site (qui ne remplit pas les conditions) ceci, dans l'intérêt de tous.

En substance, le point fait sur les deux journées, par pays, se résume comme suit :

Pays	Observations majeures
Gabon	<ul style="list-style-type: none">• Beaucoup d'efforts avec apport de nouvelles informations• Manque de données pour alimenter les critères culturels

Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité du binôme • Nécessité de renforcer l'équipe par une expertise soutenue sur le terrain
Guinée Bissau	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier très intéressant • Problème de délimitation et de zone tampon • Proposition d'envisager un bien en séries
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe très motivée • Pour l'instant, le bien proposé ne présente pas de valeur forte
Comores	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier à fort potentiel • Beaucoup de problèmes quant à la capacité du binôme actuel à finaliser le dossier dans les délais
RCA	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux problèmes • Pas d'évolution et motivation peu perceptible au niveau du binôme

Au total, on a noté en général, pendant les deux jours, beaucoup d'engagement et un don de soi à tous les niveaux (coordination, personnes-ressources et participants à quelques exceptions près).

Le Rapporteur du jour,
Djafarou Tiomoko

Rapport du samedi 13 mars (Lassina Simporé)

L'atelier sur « **Préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial** » s'est poursuivi dans la matinée du 13 mars 2010 dans les locaux de l'EPA. Introduites par le Professeur Alexis Adandé, les séances ont été entièrement consacrées aux travaux de groupes entamés depuis le 11 mars.

Avant de se retirer, le Pr Adandé a informé l'assistance des départs au cours de week end des personnes-ressources suivantes :

- Monsieur Youssouph Diedhiou venant du bureau régional de l'IUCN de Ouagadougou et,
- Monsieur Rodelec Neuba Danho de la Côte d'Ivoire.

En rappel les participants étaient ainsi encadrés :

Encadrement	Sites
Fatou Samb	Guinée Bissau
Cosme Kpadonou	
Victoire Adégbidi	Gabon
Lassina Simporé	
Aziz Guissé	Centrafrique
Klessigué Sanogo	Guinée Conakry
Souayibou Varissou	Madagascar
Youssouph Diedhiou	Comores
Djafarou Tiomoko	
Bakonirina Rakotomamonjy	Cartographie
Rodelec Neuba Danho	

A la fin de la journée, le Pr Adandé a rappelé aux participants, qu'ils sont appelés à présenter l'état de leurs travaux le lundi 15 mars. Il a particulièrement insisté sur les Centrafricains qui conformément à leur plan de vol, doivent repartir avant la fin de l'atelier.

Rapporteur du jour

Lassina Simporé

Rapport du lundi 15 mars (Djah Francois Malan)

Le Coordonnateur général a annoncé l'arrivée de Lazare Eloundou, Chef de l'Unité Afrique du Centre du Patrimoine Mondial à l'UNESCO. Le drame du séisme survenu quelques semaines plus tôt en Haïti a été rappelé pour attirer l'attention des participants sur leur rôle dans la mise en place dans leurs différents Etats de mécanisme de prévention, de suivi et de gestion des biens patrimoniaux en cas de sinistres naturels ou d'origine anthropique.

Présentations des personnes ressources

La nomination d'un site sur la liste du Patrimoine Mondial : Le Format par Bakonirina Rakotomamonjy

L'exposante a passé en revue les différents chapitres (de l'identification du bien aux annexes) du format d'inscription d'un bien sur la liste du Patrimoine Mondial (Annexe 5 des Orientations). L'importance des illustrations (qualité, quantité, actualité et pertinence) a été relevée par l'exposante. Pour illustrer ses propos, l'exposante a utilisé des résultats des travaux de cartographie de quelques équipes-pays (RCA, Guinée, Guinée Bissau), réalisés au cours de l'atelier pour montrer de façon pratique

et concrète comment rendre concis, agréable et convaincant un dossier (format d'inscription. L'exposante a ensuite donné quelques étapes clés du processus de traitement des images sur le Logiciel Adobe Photoshop (réduction / augmentation de la dimension, la qualité ou la taille des images).

Dans les échanges, Lazare Eloundou du CPM est revenu sur l'importance des illustrations, sur le rôle capital que joue la cartographie dans un dossier de nomination. Quelques conseils d'usage notamment sur la documentation, l'obtention de la signature du mandant de l'Etat-partie, l'importance de la soumission du dossier pour avis en septembre (paragraphe 168 des Orientations).

Quelques questions ont été posées par les participants pour plus de précisions sur le contenu du format (différence entre état de conservation et suivi, par exemple).

Plan de gestion : rappel des lignes directrices

Fatou Samb, Klessigué Sanogo

Les grandes lignes du concept de gestion (définition et tendances) appliqué aux patrimoines culturel et naturel ont été rappelées et ré expliquées par les exposants. Des illustrations pertinentes ont été fournies pour expliquer le concept de gestion participative (sites naturel, mixte et culturel). Les principes clés et les principales étapes de la mise en œuvre du processus de gestion participative ont également été rappelés en détail. Quelques précisions sur le choix et la nature des parties-prenantes ont été apportées lors des échanges qui ont suivi la présentation des deux personnes ressources.

Présentation des participants

Les différentes équipes-pays ont été invités à présenter l'avancement actuel de leur dossier de nomination (suivant le format et en mode Microsoft Word) suite à l'important travail ciblé qui a été effectué les jours précédents. La synthèse des travaux est présentée dans le tableau suivant par ordre de passage.

Site	Acquis	Faiblesses	Autres observations
Réserve de Biosphère Archipel Bolama Bijagos (Guinée Bissau)	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des observations des personnes ressources concernant les limites de la cartographie, de l'identification etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun travail d'intégration des observations n'a véritablement pas commencé à l'exception de la précision des surfaces du bien (le 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Question de stratégie : quelle configuration et quelle catégorie pour le bien ?</i>

	<p>(cf. rapport journalier 10 mars)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une masse très importante de données, • Justifications des critères <i>v, vii, ix, x</i> bien synthétisées • Déclaration de la VUE bien intégrée reprenant tous les critères proposés. 	<p><i>porteur du dossier ne semble peut-être pas convaincu de ces suggestions)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'argumentaire des critères n'est pas bien développé surtout pour le critère culturel • Quelques argumentaires non appropriés (justification du critère <i>vii</i> par exemple) • Analyse comparative mal structurée limitée presque exclusivement au Parc National du Banc d'Arguin de Mauritanie 	
<p>Trois sites majeurs des écosystèmes marins des Comores (Union des Comores)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des observations des personnes ressources concernant les limites de la cartographie, de l'identification, etc. (cf. rapport journalier 10 mars) • Respect du format • Analyse comparative ébauchée suivant une approche graduelle intéressante 	<ul style="list-style-type: none"> • Page de garde un peu chargée • Limites dans l'identification du bien (délimitation imprécises du bien et de sa zone tampon) • Confusion dans la description du bien et la justification de la VUE • Argumentaire de la justification de la vue non référencée et non illustrée 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Statut juridique du bien encore imprécis</i>

		<ul style="list-style-type: none"> Analyse comparative peu développée La présentation s'est arrêtée au chapitre 3 du format 	
La forêt et les campements référentiels des Pygmées Aka	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte de quelques observations des personnes ressources concernant les limites du bien, la cartographie, de l'identification, etc. (cf. rapport journalier 10 mars) Cartographie améliorée (limites du bien et de la zone tampon) Surface du bien et de sa zone tampon reprécisée Description bien illustrée 	<ul style="list-style-type: none"> Confusion dans l'argumentaire des critères Quelques légendes imprécises Argumentaire des critères peu convaincant et non basé sur des références scientifiques (Anthropologie, Faune, flore, etc.) Cohésion et interpénétration entre les Pygmées et leur environnement pas bien démontrées Analyse comparative ne tenant pas compte des repères spatiotemporels 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Il transparait une faible connaissance des Orientations par l'Equipe-pays</i> <i>Pour le plan d'actions, des indicateurs inadéquats, les autres sources de financement à part celui du FPMA pour la rédaction du dossier ne sont pas précisées</i>
Paysage culturel de Gbérédou / Hamana	<ul style="list-style-type: none"> Format respecté et construction améliorée Meilleure définition des éléments constituant le bien Cartographie 	<ul style="list-style-type: none"> Texte présenté dans un tableau Carte montrant le bien et ses limites pas assez claire Surface du bien et de sa zone tampon non encore 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Les porteurs du dossier ne sont pas très familiers du site</i> <i>Beaucoup de redondances dans le texte</i>

	<p>améliorée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne présentation des attributs physiques du bien dans le chapitre <i>description</i> • Analyse comparative bien structurée 	<p>précisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Persistance de la disparité dans l'écriture de certains noms • Travail encore embryonnaire pour certains chapitres (argumentaire de la justification de la VUE du bien, gestion, suivi, etc.) • Analyse comparative trop restreinte au seul cadre de l'Afrique de l'Ouest 	
--	--	---	--

Pour respecter le timing, la coordination a décidé de remettre au lendemain, la présentation du Gabon (Les grottes de Lastoursville) et de Madagascar (Les Zoma ou grottes de l'Isandra).

La séance a été clôturée par la remise solennelle des attestations de participation au binôme Centrafricain qui pour des motifs de disponibilité de vol est obligé de rentrer avant la fin du Cours.

Le Rapporteur du jour

Djah François Malan

Rapport du mardi 16 mars 2010 (Abdoul Aziz Guisse)

En introduisant les travaux, le Président de séance de la journée, a rappelé l'agenda du jour avec la poursuite des présentations des participants de leurs dossiers entamées la veille notamment Madagascar et Gabon, l'élaboration des plans d'action par les binômes suivie de leur restitution.

I. Présentation des participants (suite et fin) :

Bien / Pays	Acquis	Faiblesses	Autres observations
Les zomas de l'Isandra	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations des personnes ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de données précises 	

(Madagascar)	<p>bien intégrées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès notoires de la documentation (recherches documentaires) ; • Bonne organisation du travail et grosse motivation de l'équipe. 	<p>sur les composantes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de cartes pour les limites du bien et les zones tampon ; • Le critère (v) suffit-il pour traduire toutes les valeurs du bien ? • La justification et la VUE ne sont pas suffisamment argumentées. 	<p><i>Un gros travail de documentation et d'approfondissement est attendu de l'équipe malgache.</i></p>
Grottes de Lastoursville (Gabon)	<ul style="list-style-type: none"> • Avancée notable du dossier • Recherche documentaire avancée, TdR pour les cartes à faire réalisés • Critères revus et susceptibles d'évolution en fonction de la collecte des données • Méthodes de travail très professionnelles du porteur du dossier • Forte motivation autour du dossier 	<ul style="list-style-type: none"> • Composantes du bien non encore identifiées de manière précise • Absence de cartes pour la localisation, les limites et la zone tampon du bien • Absence de dispositions juridiques pour la protection du bien • Les facteurs affectant le bien (urbanisation) non évoqués 	<p><i>Monter une équipe pluridisciplinaire pour réaliser les études sur le terrain afin de fournir plus de données pour la rédaction du dossier.</i></p>

Suite à ces présentations qui ont suscité des échanges constructifs, le Professeur Adandé a tiré la synthèse des travaux en faisant en même temps le point sur l'état d'avancement des dossiers à ce jour. Il ressort de cette synthèse que les dossiers ont globalement connu de nets progrès après ces quelques jours de travail intensif avec l'assistance des personnes-ressources et de la coordination.

Cependant, force est de constater qu'il reste beaucoup à faire notamment dans la collecte de données autour des valeurs du bien, la cartographie et le traitement des différentes parties du format du dossier.

A la reprise des travaux après la pause déjeuner, les binômes se sont attelés à finaliser leur plan d'action suivant les recommandations formulées par l'atelier avant de passer à leur restitution.

II. Restitution des plans d'action des participants :

Biens /Pays	Observations	Recommandations
Trois Ecosystèmes marins des Comores	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de conduire un travail collégial autour du plan de gestion intégré du bien • Aucune mention relative à l'envoi du dossier pour relecture au CPM-UNESCO • Absence d'indicateurs et de responsables désignés sur le plan d'action 	<p><i>Soumettre impérativement le dossier pour relecture à la Coordination du Cours (fin août-début sept.) et au CPM-UNESCO avant le 30 septembre.</i></p>
Paysage culturel de Gbérédou-Hamana (Guinée)	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion notée sur les responsabilités, les indicateurs • Faire le point sur les activités supposées en cours avec les ressources mises à disposition par l'UNESCO • Les TdR pour la cartographie ne sont pas mentionnés 	<p><i>Préciser les responsabilités de la DPC, les missions de l'expert et définir les TdR pour la cartographie.</i></p>
Réserve de Biosphère Boloma-Bijagos (Guinée-Bissau)	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de référence pour la requête de fonds • La question des textes juridiques à faire prendre a été évoquée en termes de temps • Les problèmes relatifs à l'intégration du critère culturel et les ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Assurer le suivi de la demande de subvention adressée au FPMA indispensable pour la traduction</i> • <i>Evaluer la prise en</i>

	<p>humaines ne sont pas pris en compte</p> <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise du chronogramme tel que proposé par Joao ne semble pas réaliste 	<p><i>compte des valeurs culturelles en termes de moyens et de temps</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Faire preuve de plus de réalisme pour la gestion du temps par rapport aux nombreuses tâches.</i>
<p>les zomas de l'Isandra (Madagascar)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des craintes sont exprimées quant à la procédure de prise des actes de lois ; • Le rôle du tuteur n'est pas bien précisé ; • Un plan d'action a besoin d'un responsable pour son suivi en plus d'acteurs. 	<p><i>Encourager le travail d'équipe mais en même temps déterminer les responsables pour le suivi du plan d'action.</i></p>

La séance marathon de présentation des plans d'action a été suspendue vu l'heure tardive et celle du site de Lastoursville du Gabon a été reprogrammée pour le lendemain matin à la première séance.

Le rapporteur du jour

Abdoul Aziz Guissé

Rapport du mercredi 17 mars (Djafarou Tiomoko)

Le Coordonnateur général a dans une intervention liminaire informé les participants de la catastrophe qui s'est produite, la veille, avec l'incendie de la nécropole royale de Kasubi, la Grande Case du Buganda en Ouganda, un bien du patrimoine mondial parti en fumée.

Cette catastrophe a-t-il ajouté, nous interpelle, car cela devient récurrent (cas du Palais d'Abomey, à plusieurs reprises et, il y a quelques années, du Palais de la reine à Antananarivo). Il faut donc intégrer dans les plans de gestion, a-t-il conclu, la dimension préventive en utilisant les techniques les plus modernes pour assurer un avenir à notre patrimoine.

Le modérateur du jour a, quant à lui, présenté le programme qui s'articule autour des points suivants :

- Présentation du plan d'action du Gabon
- Présentation des résultats de l'évaluation du cours
- Formulation des recommandations à l'endroit des participants

1. Présentation du Plan d'action du Gabon

Suite à cette présentation, les observations suivantes ont été faites par l'assistance. Il s'agit de :

- La désignation d'un comité de gestion et d'un gestionnaire en cinq mois paraît irréaliste. En effet, c'est un processus qui prend du temps, dans la mesure il faut associer plusieurs parties prenantes.
- Le plan d'action tel que présenté est un véritable challenge, car il comporte trop d'activités, par exemple, pour le seul mois de mai. Cela suppose que le financement est très tôt disponible. Cela suppose également une équipe disponible à 100%.
- Il est suggéré à l'équipe du Gabon, comme stratégie de mobilisation de fonds, si possible, l'organisation d'une journée de lancement du projet d'inscription du bien. A cette occasion, à bien médiatiser, seront invités les potentiels partenaires financiers.
- Il faut donc capitaliser le temps compte tenu de l'éloignement du site, en travaillant à la fois, sur tout (études, réunions avec les parties prenantes) pour disposer en même temps des éléments du plan de gestion et de dossier nomination proprement dit.

En réaction, le présentateur a rassuré les uns et les autres que toutes les contributions pertinentes seront prises en compte pour l'amélioration de son plan d'action. A cet effet, toutes les composantes (chercheurs, tuteur, équipe de projet) seront en même temps sur le terrain lors des visites ; de même, le comité de gestion regroupera effectivement toutes les parties prenantes entre les mois de juin et novembre, temps suffisant pour le processus.

2. Présentation des résultats de l'évaluation

La présentation des résultats comportait deux parties, l'évaluation de l'organisation pratique (la logistique) et celle relative à l'aspect pédagogique.

Dans son commentaire, le coordinateur général du cours, a indiqué que l'évaluation a un effet rétroactif qui permet d'identifier un certain nombre de problèmes à éviter à l'avenir. L'objectif du programme a-t-il rappelé, est de donner des résultats, pour lesquels on doit s'engager : l'inscription des biens dont les porteurs, ici regroupés, se doivent d'agir en tant que véritables professionnels, en vue d'assurer un meilleur avenir au patrimoine africain; les aspects subjectifs étant à minorer. Pour terminer, il

a, au nom de la coordination du cours, présenté les excuses à tous ceux/celles qui se seraient sentis frustré(e)s par le pilotage de l'atelier.

Quant à madame Victoire Adégbidi, elle a insisté sur l'objectif de l'évaluation qui doit permettre de mieux organiser les prochaines éditions. Elle a exhorté les participants à se rapprocher de l'administration, s'il y a des problèmes, sans attendre forcément l'évaluation pour s'exprimer.

3. Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées, par le coordinateur général, à l'endroit des participants, porteurs de dossiers :

- Finaliser le plan d'action dans les plus brefs délais en intégrant les amendements et le mettant effectivement en œuvre
- Etablir les dossiers selon le format, dans le strict respect des ***Orientations***
- Garder le contact avec la coordination, avec au moins un point mensuel. En effet, la communication est primordiale pour la réussite du suivi
- En ce qui concerne le financement, en particulier, celui du FPMA, il faut renouveler les demandes à la lumière des plans d'action actualisés.

Après les recommandations générales, le coordinateur général a annoncé qu'une **correspondance** sera envoyée à chaque Etat-partie pour faire le point sur les principales conclusions du présent atelier. Un **rapport général** sera également envoyé aux participants.

En complément, les autres membres de la coordination ont ajouté les recommandations spécifiques ci-après :

- chaque porteur de dossier devra maîtriser son site, en approfondissant les critères, par des études et la documentation ;
- envoyer tout ce qui est fait, même incomplets, pour commentaires de la coordination ;
- envoyer également le dossier, même partiel au CPM, au 30 septembre 2010, en vue de recueillir les observations.

La séance a été clôturée par la remise solennelle de l'attestation de participation à un membre du trinôme malgache, dont le vol est prévu avant la cérémonie de clôture annoncée pour ce jour à 16 heures.

4. Séance de synthèse

En marge de l'atelier, une séance de travail s'est tenue sur l'état d'avancement des dossiers par pays, avec M. Lazare Eloundou-Assomo, du Centre du patrimoine

mondial (CPM/WHC), en présence de M. Souayibou Varissou du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA/AWHF).

Après une brève présentation du point par pays, par la coordination du cours (voir tableau ci-dessous), M. Lazare Eloundou-Assomo a exprimé sa satisfaction car « les choses ont bougé » entre les phases du cours. Il a cependant évoqué des problèmes liés à la délimitation, de justification de valeurs universelles exceptionnelles et surtout de plans de gestion. Rien n'a bougé à ce dernier niveau. Dans ces conditions, les dossiers ne pourront pas être déposés dans les délais souhaités, a-t-il ajouté. Il s'est étonné de ne pas voir le Niger.

Quant à M. Souayibou Varissou, il a rappelé que son Institution ne finance généralement pas l'assistance technique, mais des actions de renforcement des capacités, il suggère de maintenir la communication avec le CPM pour des actions concertées. Il a ajouté que pour la plupart des dossiers, le FPMA ne s'engagera que lorsque ceux-ci seront plus ou moins « en mains sûres ». dans ce cas et vu les circonstances actuelles, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, Madagascar et le Gabon peuvent d'ores et déjà adresser leurs demandes au Fonds.

Le coordinateur général a rappelé les conditions dans lesquelles le binôme du Niger a été exclu de la poursuite du cours, en réponse à l'étonnement de M. Lazare Eloundou-Assomo. En substance, il s'agit du mutisme du binôme, sans aucune action rapportée, entre les deux phases du cours (cf. le Rapport intérimaire de la phase 2 et la lettre officielle au DPC/Niger).

Tableau récapitulatif de l'état d'avancement des dossiers

Pays	Atouts	Problèmes majeurs	Recommandations
Guinée Bissau	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de données disponibles • Site à fort potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de langue, de critères culturels à documenter et de limites du bien, confondues avec celles de la réserve de biosphère du programme MAB 	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les limites : toute la réserve de biosphère ou une partie ? • Envoyer un expert pour la finalisation du dossier • Identifier un expert pour travailler sur la valeur culturelle
Comores	<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe non motivée 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de clarification sur l'existence de dossiers parallèles • Donner la position formelle de la coordination

			et du Fonds pour que ce dossier revienne aux spécialistes du domaine
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec l'UNESCO et disponibilité de ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de capacité du binôme pour un bon pilotage du dossier 	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination doit mettre en place le tutorat • Débloquer le dossier
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> • Bon porteur du dossier 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'équipe pluridisciplinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une équipe • Mettre à contribution la responsable culture du Bureau UNESCO à Libreville
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe engagée 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère exceptionnel du site difficile à exprimer 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail important à faire pour bâtir une VUE (recherche) • Débloquer la demande au niveau du FPMA
RCA	<ul style="list-style-type: none"> • Bon potentiel comme paysage culturel 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de motivation de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas recommandé que le Fonds s'engage tout de suite • Financer si possible des expertises (cartographie)

Le Rapporteur du jour,
Djafarou Tiomoko

3- CONSIGNES POUR LA CONDUITE A TERME ET LE DEPOT A BONNE DATE DES DOSSIERS A PROPOSER POUR INSCRIPTION

En dépit du fait que les contrats qui lient les membres de la coordination générale au programme initié par le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA/AWHF) et mis en œuvre par l'Ecole du patrimoine africain (EPA) prennent fin avec ce dernier atelier de regroupement des porteurs de dossiers, la coordination générale du Cours en français a pris l'engagement devant le Directeur exécutif du FPMA/AWHF de continuer à accompagner les porteurs jusqu'au dépôt des dossiers apprêtés selon les normes indiquées dans les **Orientations** (cf. annexe 1 : Rapport de la séance préparatoire de la phase 3). Pour ce faire, la coordination générale du Cours insiste auprès des porteurs de dossier et de leurs institutions de tutelle respectives, sur le strict respect des consignes qui suivent :

- Finaliser le 31 mars 2010 au plus tard le plan d'action en y intégrant les amendements de l'atelier final et envoyer copie à la coordination ;
- Confectionner le dossier dont on est porteur, dans le strict respect des principes et normes contenus dans les Orientations ;
- S'assurer que toutes les mesures d'accompagnement du processus de préparation de la proposition du bien sont effectivement prises, particulièrement – les dispositions légales de protection du bien proposé ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion ou le plan de gestion, selon la catégorie du bien ;
- Tenir informé régulièrement la coordination de l'exécution du plan d'action pour le suivi ;
- Actualiser la demande de financement au FPMA, selon les activités programmées dans la dernière version du plan d'action pour la confection du dossier ;
- Soumettre impérativement le draft du dossier au secrétariat du CPM en septembre 2010 ;
- Corriger et finaliser avec l'aide éventuelle de la coordination et de personnes-ressources, le dossier, après réception des commentaires du secrétariat du CPM ;
- Déposer le dossier en trois exemplaires originaux dûment signés par l'autorité représentative de l'Etat-partie et à bonne date, c'est-à-dire avant le 1^{er} février 2010.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cet atelier qui conclut formellement le premier programme en français de formation et d'élaboration des dossiers pour inscription sur la liste du patrimoine mondial, l'encadrement et la coordination du Cours ont maintenant la mesure exacte des problèmes et défis auxquels sont confrontés les porteurs de dossiers et les Etats-parties qui les proposent. Avec le sentiment d'une certaine avancée d'ampleur diverse selon les dossiers, la coordination a une nette conscience que l'essentiel est à venir pour les six (6) dossiers encore en lice dans le cadre du présent programme.

La bonne conclusion du parcours du seul dossier qui a su et pu mettre en œuvre son plan d'action et de suivi, indique bien que les difficultés identifiées dans l'évolution des dossiers ne sont pas insurmontables.

Partant du choix de l'optimisme et de la lucidité, la coordination insiste auprès des Etats-parties, des institutions faîtières et des porteurs de dossiers sur la nécessité d'adopter une plus grande rigueur dans la conduite et la confection des propositions d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial. L'expertise pour ce faire existe et elle est disponible, reste la détermination de ceux directement intéressés à une inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial.

Annexe 1 : Compte-rendu de la séance préparatoire de l'atelier final et concertation avec le FPMA

EPA, Porto-Novo, le 7 mars 2010

Le dimanche 7 mars 2010, s'est tenue, dans la salle de cours de l'Ecole du patrimoine africain, à Porto-Novo (Bénin), une séance de concertation de 16h 08 à 18h 55. Ont pris part à cette rencontre: Mme Victoire Adégbidi (EPA, membre de la coordination), MM. Webber Ngoro (Directeur du AWHF/FPMA), Souayibou Varissou (AWHF/FPMA, spécialiste de programme), Aziz Guissé (DPC/Sénégal, membre de la coordination), François Malan (Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire, membre de la coordination), Lassina Simporé (Université de Ouagadougou, Burkina Faso, membre de la coordination), Djafarou Tiomoko (Directeur du Parc national de la Pendjari, membre de la coordination) et Alexis Adandé (Université d'Abomey-Calavi, Bénin, coordinateur général du Cours en français).

En une brève introduction à la séance, le coordinateur général du Cours a salué l'assistance et remercié le Directeur exécutif du Fonds pour le patrimoine mondial africain pour avoir fait le déplacement au Bénin, puis il a proposé un ordre du jour en trois points:

- 1- Le programme de la phase 3
- 2- L'organisation de l'atelier et la répartition des tâches
- 3- L'évaluation et le suivi du programme.

En remarque liminaire, M. Aziz Guissé a dit qu'il y a eu maladresse, la réunion ayant été fixée à 14h par un email ayant pour objet la préparation du Cours et qu'une deuxième réunion devait se tenir à partir de 16h avec les représentants du FPMA/AWHF. A son avis, la présente réunion devrait porter sur la mise en œuvre pratique de l'atelier de la phase 3 ainsi que la gestion des personnes-ressources puis sur le dispositif à mettre en place pour le suivi éventuel des dossiers jusqu'en 2011

Le coordinateur général s'est expliqué sur la proposition qu'il a faite pour une double séance mais n'ayant pas reçu de feedback, il s'en est tenu à l'annonce initiale et il a présenté aux participants ses excuses pour les inconvénients que ce défaut de communication aurait pu leur causer.

Suite à ces remarques et après le constat qu'aucun amendement n'était nécessaire, à ce stade, sur le programme proposé pour la phase 3, l'ordre du jour qui suit a été retenu:

- 1- Point sur la participation des porteurs de dossier et des personnes-ressources invitées**
- 2- Concertation avec les représentants du FPMA**
- 3- Questions diverses**

1- Organisation pratique de l'atelier: point sur les participations

Mme Victoire Adégbidi a fait le point des arrivées des porteurs de dossier par pays:

- Bénin: arrivée de M. Cosme Kpadonou annoncée pour le mardi ;
- Comores: le binôme est arrivé, M. Naguib et une nouvelle personne ;
- Gabon: un seul du binôme est arrivé, M. Thierry Nzamba Nzamba, la deuxième personne s'étant décommandée à la dernière minute ;
- Guinée Bissau: M. João Cordeiro Sousa est annoncé ;
- Guinée Conakry: le binôme est arrivé ;
- R.C.A.: le binôme est annoncé pour le mardi ;
- Madagascar: le binôme est arrivé, renforcé par un troisième membre, Rintsa.

Pour ce qui concerne les personnes-ressources, Bako de CRAterre, remplace Sébastien empêché; Klessigué est annoncé pour lundi; Alessandro (CPM) est également annoncé, l'UICN est représentée par M. Youssouph Diédhiou ; M. Rodelec Neuba Danho, mentor du dossier du Bénin est annoncé de même que Mme Fatou Samb (personne-ressource). M. Lazare Eloundou-Assomo (CPM, personne-ressource) arrive pour la deuxième semaine.

Quant à l'ICOMOS, c'est Monsieur Mamadi Dembele qui a été en définitive désigné par cette organisation. Victoire a rappelé les démarches qu'elle a faites pour la désignation d'une personne résidant en Afrique, en raison des coûts élevés pour faire venir une personne en provenance d'un autre continent. Elle a également fait part de ses difficultés pour avoir un contact direct avec M. Dembele.

Webber a insisté sur l'importance d'avoir comme personne-ressource à cet atelier final, un membre du comité consultatif de l'ICOMOS qui est l'une des deux organisations qui évaluent les dossiers des biens proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il a donc suggéré une reprise des contacts pour inviter M. Mamadi Dembele à l'atelier. Cette suggestion a été formulée comme une recommandation de la concertation à l'adresse de Victoire pour s'enquérir de la disponibilité de cette personne-ressource à contribuer au déroulement de la phase 3.

Pour clore le point sur l'organisation pratique de l'atelier final, il a été annoncé l'initiative du FPMA de renforcer le binôme qui pilote le dossier de Madagascar en lui adjoignant une troisième personne: Rintsa. Elle était au démarrage du présent programme qui s'achève et elle vient de rejoindre la direction du patrimoine de Madagascar. Sa présence est perçue comme un catalyseur des dynamiques en cours pour propulser l'avancement du dossier. Pour le cas du Gabon, il est recommandé de s'assurer que le binôme soit véritablement fonctionnel et disponible au regard de l'ampleur des tâches relatives à la confection du dossier du bien complexe de cet Etat-partie.

2- Concertation avec le FPMA et la question de l'évaluation et du suivi du présent programme jusqu'à terme

Le Directeur exécutif du FPMA a tenu à remercier chacune des personnes présentes à cette concertation. Il a rappelé les objectifs stratégiques de ce programme de renforcement des capacités de professionnels africains. Il a aussi mis l'accent sur le caractère expérimental de ces premiers Cours en anglais et en français dont le déroulement a permis d'apprendre beaucoup, autant les participants que les coordinateurs ainsi que le Fonds lui-même et peut-être les personnes-ressources. Ce qui est aussi certain, cette initiative permet de connaître davantage chaque Etat-partie impliqué dans ce programme.

Pour le Cours en français, cinq (5) sites ont été identifiés comme ayant un fort potentiel pour être proposés à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial (pour le Cours en anglais 9 ou 8 biens sont identifiés). Le but est de s'assurer qu'en 2011 au moins trois (3) dossiers de bonne facture seront déposés au secrétariat du CPM. Ce serait là un indicateur de performance positive, en deçà ce serait un échec pour le Cours en français et, plus généralement, pour ce programme.

Il a rappelé les critiques formulées à l'encontre de cette initiative du FPMA/AWHF, qui mettent en question la pertinence de cette formation à "grands frais" de professionnels africains quand l'expertise internationale confirmée est disponible pour monter des dossiers à des coûts "concurrentiels".

D'où l'impérieuse nécessité du programme dans son ensemble à produire des résultats en termes de sites inscrits et de compétences acquises par des professionnels africains formés et capables d'animer un réseau.

Enfin, la question de la mise en place d'un mécanisme de suivi, après l'atelier final a été abordée. Sur ce point, M. Webber Nodoro a fait constater le retard pris par l'ensemble des dossiers du Cours en français, à l'exception près de celui du Bénin (déposé à bonne date, en 2010). Il a également affirmé que les contrats ne sauraient se terminer avec l'atelier final mais ne doivent s'achever qu'avec la soumission effective des dossiers pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il a rassuré les membres de la coordination que la couverture administrative et les frais afférents aux activités de coordination seront assurés par le FPMA.

Les membres de la coordination ont, quant à eux, assuré le FPMA de leur disponibilité et de leur engagement moral à mener jusqu'à son terme l'accompagnement des porteurs de dossiers, c'est-à-dire, à l'échéance du 1er février 2011. Un mécanisme de suivi sera mis en place en conséquence.

3- Questions diverses

Des informations complémentaires ont été données sur le dossier de Guinée Bissau à propos de la question de la traduction du texte du portugais au français et du préalable de la validation du texte à faire traduire.

La coordination générale est invitée à clarifier la tâche revenant à chacun de ses membres; à identifier de façon précise au cours de l'atelier final les besoins des participants et à obtenir le point exact sur les biens à proposer à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial et, s'agissant du financement (par le FPMA/AWHF), d'obtenir des précisions sur l'utilisation des fonds sur des rubriques clairement annoncées, une identification du responsable des décaissements, les résultats escomptés et une reddition transparente des comptes selon les normes en la matière.

En perspective, le FPMA/AWHF envisage lancer en 2011 un autre Cours en français.

De façon prospective, le FPMA suggère que soit organisée une opération d'identification de sites à fort potentiel patrimonial et à VUE (valeur universelle exceptionnelle) dans les Etats-parties. Exemples:

- des biens que le Bénin pourrait chercher à proposer à une inscription - la partie béninoise du Kutammaku, la Route des esclaves, des forêts sacrées identifiées, documentées et sélectionnées;
- le Niger, le Mali, l'Algérie, la Mauritanie: des sites rupestres du Sahara;
- des itinéraires culturels à identifier (la Route de la cola? La Route du sel? La Route de l'or? Lieux de pèlerinage ? Le retour des diaspora ? etc.);
- le coordinateur "nature" fait part des travaux sur la confection d'une liste de 80 sites naturels africains à fort potentiel et qui sont en bonne position pour être des biens candidats à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Au terme de ces échanges, le coordinateur général a remercié tous les participants à cette concertation fort utile pour un bon déroulement de la phase 3 et, après les salutations d'usage, il a levé la séance.

Le Président de séance,

Alexis Adandé

Coordinateur du Cours en français

Annexe 2 : Quelques images

Présentation des participants



Paysage culturel de Gbérédou/Hamana Guinée



Zoma ou Grottes de l'Isandra - Madagascar

Travaux de groupe



Zoma ou Grottes de l'Isandra - Madagascar



Grottes de Lastoursville - Gabon



Trois sites majeurs des écosystèmes marins des Comores



Archipel Boloma de Bijagos- Guinée-Bissau



*Forêt et les Campements résidentiels de référence
pygmées Aka de Centrafrique - RCA*



Paysage culturel de Gbérédou/Hamana Guinée

Autres images



Réunion de coordination du 13 mars 2010



Photo de groupe des participants « 12^e cours universitaire international » et « Atelier de Préparation des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial »